



## Naturalisation et regroupement familiale

Par **karomita**, le **11/05/2011** à **12:54**

Bonjour,

Je suis en France depuis une dizaine d'année, j'y ai immigré pour études et après j'ai trouvé un poste d'ingénieur dans une grande société de la place.

La préfecture m'a avisé que dans un mois j'aurais ma naturalisation. La question est la suivante : il y a à peu près deux mois étant dans mon pays d'origine, j'y ai contacté mariage avec une jeune fille de mon pays.

Étant très occupé par mon travail je n'ai pas encore entamé les procédures de regroupement familiale et bien tôt je vais avoir ma naturalisation en tant que célibataire! que faut il faire ? attendre ma naturalisation et après je commencerais les procédures de regroupement, sachant que l'acte de mariage a été fait avant la naturalisation, ou bien les aviser maintenant et pour cela que faut il faire ? me présenter avec mon acte de mariage traduit ou bien seulement par email ? sachant que je travaille dans un chantier un peu loin de la ville. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me répondre